



## Commission sur les libertés civiles, la justice et les affaires intérieures

### Le Président

Au(x) Président(s) du ou des comité(s) concerné(s)

Madame la Présidente ou Monsieur le Président,  
Che(è)r(e) collègue,

L'acquis de l'Union européenne en matière d'asile est en cours de révision par le biais de huit propositions de la Commission tendant à modifier ou compléter le corpus législatif existant. Si la réforme trouve son origine dans l'importante augmentation du flux de réfugiés l'année dernière, elle entend aussi développer plus avant le système d'asile européen commun prévu par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. La réforme est par conséquent cruciale. Les travaux ont déjà commencé au sein de la Commission sur les libertés civiles, la justice et les affaires intérieures (LIBE) - commission compétente sur ces dossiers, les décisions essentielles devant se trancher au cours du printemps 2017.

Dans ce contexte, la Commission LIBE souhaiterait inviter les membres des parlements nationaux à une réunion interparlementaire sur « La Troisième réforme du système d'asile européen - Relevons le défi ». Le succès de la restructuration du système d'asile européen commun implique la participation des législateurs européen et nationaux à tous les niveaux pour être à la hauteur des défis, du stade de la conception à celui de la mise en oeuvre.

La réunion est prévue le 28 février 2017 de 09h00 à 18h30 dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles (voir le programme préliminaire joint en Annexe I).

C'est avec plaisir que j'ai l'honneur d'inviter quatre membres de la ou des commission(s) pertinente(s) de chaque parlement (deux par Chambre pour les parlements bicaméraux) à prendre part à cette réunion.

Seront à l'ordre du jour des question-clefs telles que la répartition équitable des demandeurs d'asile entre les Etats membres, les concepts de pays d'origine et pays tiers sûrs, la lutte contre la traite des êtres humains et la protection des enfants migrants. Des représentants d'autorités nationales et de la société civile, ainsi que des universitaires, seront présents pour apporter leur éclairage aux débats.

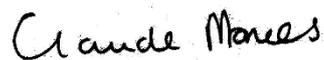
Je vous prie de bien vouloir noter que trois ateliers se tiendront en parallèle au début de la session de l'après-midi. Les aménagements pratiques et les délais pour les contributions écrites figurent en annexe II à ce courrier, que je vous invite à prendre en considération.

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être représenté, sachez que les contributions écrites sont les bienvenues et seront mises à disposition des députés et autres participants.

De plus amples renseignements sur cette réunion seront transmis en temps utiles aux services de votre parlement chargé des relations avec le Parlement européen.

Dans le sincère espoir que vous pourrez être des nôtres et me réjouissant par avance de vous accueillir au Parlement européen le 28 février 2016,

Je vous prie de recevoir, che(è)r(e) collègue, l'expression de mes salutations distinguées,



Claude MORAES